

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 25 septembre 2025

Dole - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Madame Marie-Rose GUIBELIN

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 64
Nombre de procurations : 9
Nombre de votants : 73
Date de la convocation : 18 septembre 2025
Date de publication : 2 octobre 2025

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	BERNARDIN Daniel	MIRAT Maryline
MICHAUD Dominique	ROBERT Jean-Claude	NONNOTTE-BOUTON Catherine
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	MATHIOT Agnès	REBILLARD Jean-Michel
DAUBIGNEY Jean-Michel	LACROIX Olivier	ROCHE Paul
JEANNET Nathalie	GINDRE Denis	BREMOND Gabriel
MEUGIN Olivier	CHAUTARD Christophe	RIOTTE Christine
GUERRIN Bernard	PAUVRET Emeric	CHAPIN Jean-Paul
FERNOUX-COUTENET Gérard	ANTOINE Patricia	JEANNEROD Georges
LEFEVRE Jean-Philippe	BERTHAUD Mathieu	PANNAUX Joël
MONNERET Christophe	CHAMPANHET Stéphane	GUIBELIN Hervé
ROY Jean-Yves	CUINET Jean-Pierre	MILLIER Cyril
CROISERAT Jean-Luc	DEMORTIER-BLANC Catherine	DAVID Françoise
GAGNOUX Jean-Baptiste	DOUZENEL Alexandre	LABOUROT Céline
GUIBELIN Marie-Rose	DRAY Frédérique	SANCEY Pascal
HOFFMANN Maurice	DRUET Timothée	PERNOUX Annie
LEPETZ Joëlle	GOMET Nicolas	CALLEGHER Aline
MANGIN Isabelle	GRUET Justine	DEJEAN Sylvie
PECHINOT Jacques	JABOVISTE Philippe	RIGAUD Fabien
RYAT Thomas	JARROT-MERMET Laëtitia	
STOLZ Julien	MARCHAND Sylvette	
THEVENIN Hélène	MBITEL Mohamed	

Conseillers suppléés

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David	SAGET Emmanuel suppléé par BESSON Yvette
MATHEZ Christian suppléé par GUYON Nicole	LEGRAND Jean-Luc suppléé par GRILLE Edith

Conseillers absents ayant donné procuration

SOLDAVINI Grégory donne procuration à ROY Jean-Yves
GAUTHRAY-GUYENET Thierry donne procuration à MEUGIN Olivier
CALINON Séverine donne procuration à GUERRIN Bernard
DELAINE Isabelle donne procuration à REBILLARD Jean-Michel
EMONIN Laurent donne procuration à GOMET Nicolas
GERMOND Daniel donne procuration à MANGIN Isabelle
GIROD Isabelle donne procuration à PECHINOT Jacques
HERRMANN Nadine donne procuration à BERNARDIN Daniel
HENRY Micheline donne procuration à ROBERT Jean-Claude

Conseillers absents non suppléés et non représentés

TRONCIN Dominique	CHAUCHEFOIN Gérard	GRUET Olivier
CHEVAUX Bruno	DIEBOLT Alain	GINET Gérard
VERNE Pierre	JACQUOT Patrick	LAGNIEN Jacques
BONIN Jean-Luc	VIVERGE Patrick	

Objet : Création des « Prix André BESSON »

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE

Par délibération n° DCC-2023-060 du 6 juillet 2023, le Conseil Communautaire a accepté le legs universel fait par Monsieur André BESSON par testament authentique, reçu par Maître Emmanuel MOYSE et Marina ALBERTINI, tous deux notaires à Dole, le 15 avril 2022.

Le testament prévoit la création de trois « Prix André Besson » ainsi définis :

- Le « **Prix scolaire André Besson** » est destiné à récompenser une classe de troisième d'un collège du Pays Dolois (Grand Dole, Plaine jurassienne, Val d'Amour, Jura nord). Le concours consiste en l'écriture collective d'une nouvelle en rapport avec l'œuvre de Monsieur Besson. La classe lauréate se verra remettre une dotation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (fonds Besson) qui lui permettra d'organiser un voyage sur un lieu de mémoire français de la Seconde Guerre Mondiale. Le règlement 2025/2026 de ce concours est joint à la présente.
- Le « **Prix André Besson** » sera lui décerné à un ouvrage ou une œuvre audiovisuelle, ou à toute autre forme d'expression future, se rapportant à l'histoire ou au patrimoine historique, artistique ou touristique de la Ville de Dole ou du Pays Dolois.
Une dotation de 5 000 € sera attribuée au lauréat du prix, financée par la Communauté d'agglomération du Grand Dole sur le fonds BESSON.
- Le « **Prix littéraire André Besson** » quant à lui, récompensera une œuvre portant sur l'étude, l'analyse ou l'adaptation biographique ou bibliographique de l'œuvre littéraire, radiophonique, télévisuelle, théâtrale, multivisionnelle d'André Besson et qui concernera soit l'organisation ou le financement d'un spectacle tiré de son œuvre selon les procédés d'adaptation, de présentation et de diffusion actuelle et à venir. Ce prix, conformément aux exigences testamentaires, est circonscrit aux œuvres uniquement inspirées de la vie et de l'œuvre d'André Besson. Une dotation de 5 000 € sera également attribuée au lauréat du prix, financée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur le fonds BESSON.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la création des trois « Prix André Besson » cités ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à verser les dotations, relatives aux Prix Besson, au lauréat de chaque prix,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

SCRUTIN

POUR : 73

ABSTENTION(S) : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATION(S)

Fait à Dole, le 25 septembre 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Actions Culturelles

Jean-Pascal FICHERE.

